

Les études de Santé

La réforme du premier cycle



Réforme R1C

Réforme du Premier Cycle des études de Santé

Suppression de la PACES

Objectifs de la réforme :

- + Accès multiples aux études de santé pour une diversification des profils
- + Orientation progressive et active avec un accompagnement des étudiants
- + Changement des modalités de sélection pour l'entrée en 2^e année des études de Santé
- + Évolution vers une première année universitaire pluridisciplinaire à choix ouvert

Les études de Santé à partir de la rentrée 2020 :

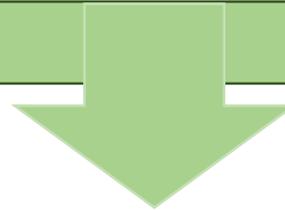
Accéder aux 4 filières de santé

Parcours sup (janvier à mars)

Bac 2020

Portail santé

Licences



Médecine

Maïeutique

Odontologie

Pharmacie

Les études de Santé à partir de la rentrée 2020 :

Numerus
Apertus



Nombre minimum d'admis dans les filières médicales déterminé par les Agences Régionales de la Santé

Nombre maximum d'admis dans les universités selon leur capacité d'accueil

Modification
des critères
de sélection

Différentes
filières d'accès
Ouverture à
différents profils



FIN DU NUMERUS CLAUSUS
Numerus Clausus =
ouverture d'un nombre
unique d'admis au concours
par le Ministère de la Santé



Fin du concours



Fin de la PACES

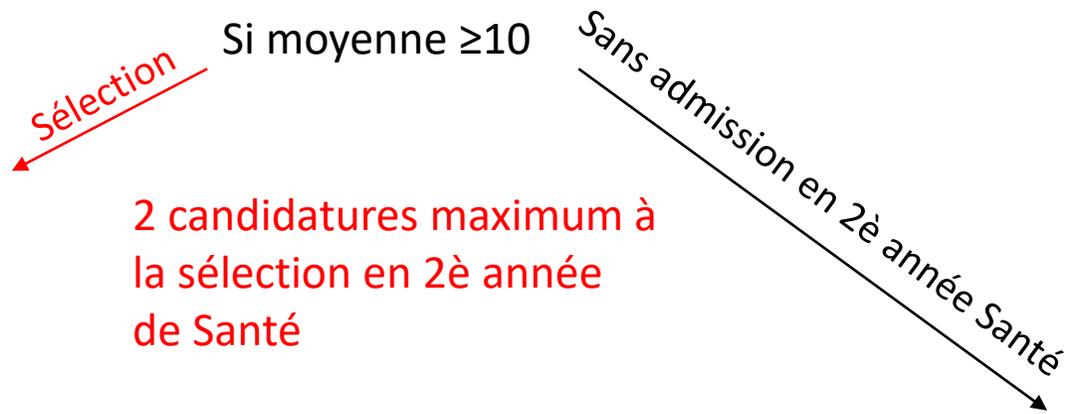
Accès par le Portail Santé :

Portail santé

- ❖ Majeur Santé*
- ❖ Mineure disciplinaire de la Licence A, B ou C...(licence habilitée)*

1^{ère} candidature à la sélection en 2^{ème} année de santé

2 candidatures maximum à la sélection en 2^{ème} année de Santé



- 2^{ème} année Santé
- Médecine
 - Maïeutique
 - Odontologie
 - Pharmacie

2nde candidature à la sélection après la L2 ou la L3 en 2^{ème} année Santé

- 2^{ème} année LICENCE
- A, B, C...

- 3^{ème} année LICENCE
- A, B, C...



*Cette licence est une voie dite "majeure" d'entrée dans les études de santé avec une orientation progressive au sein de cette licence vers tous les métiers de la santé. Il existe aussi des enseignements dits "mineur santé" prodigués dans les licences déjà existantes (biologie, droit, économie, etc...) pour permettre des accès aux filières maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie (MMOPK) par une autre voie que celle dite "majeure santé".

Accès avec les licences habilitées avec Mineure Santé:

1^{ère} année
LICENCE A, B, C...

- ❖ Majeur Licence (habilitée)
- ❖ Mineure Santé

1^{ère} candidature à la
sélection en 2^{ème}
année de santé

2 candidatures maximum à
la sélection en 2^{ème} année
de Santé

2^{ème} année Santé

- Médecine
- Maïeutique
- Odontologie
- Pharmacie

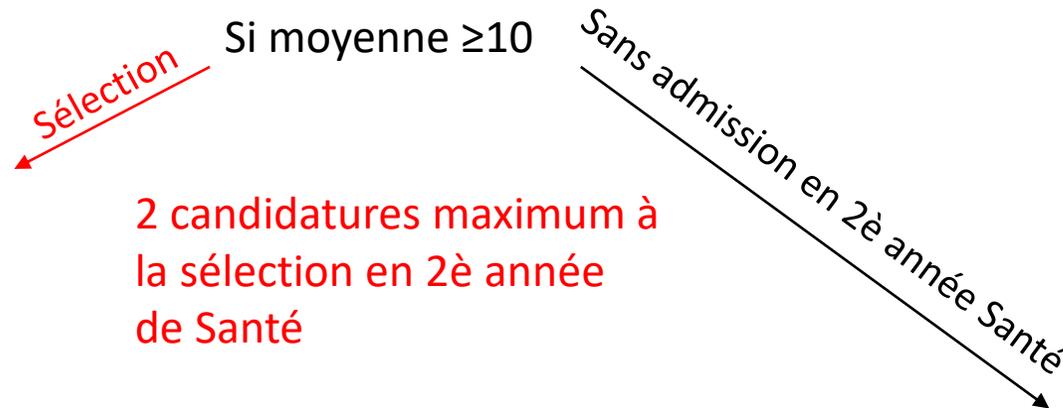
2nde candidature à la sélection après la L2 ou la L3 en 2^{ème} année Santé

2^{ème} année LICENCE

- A, B, C...

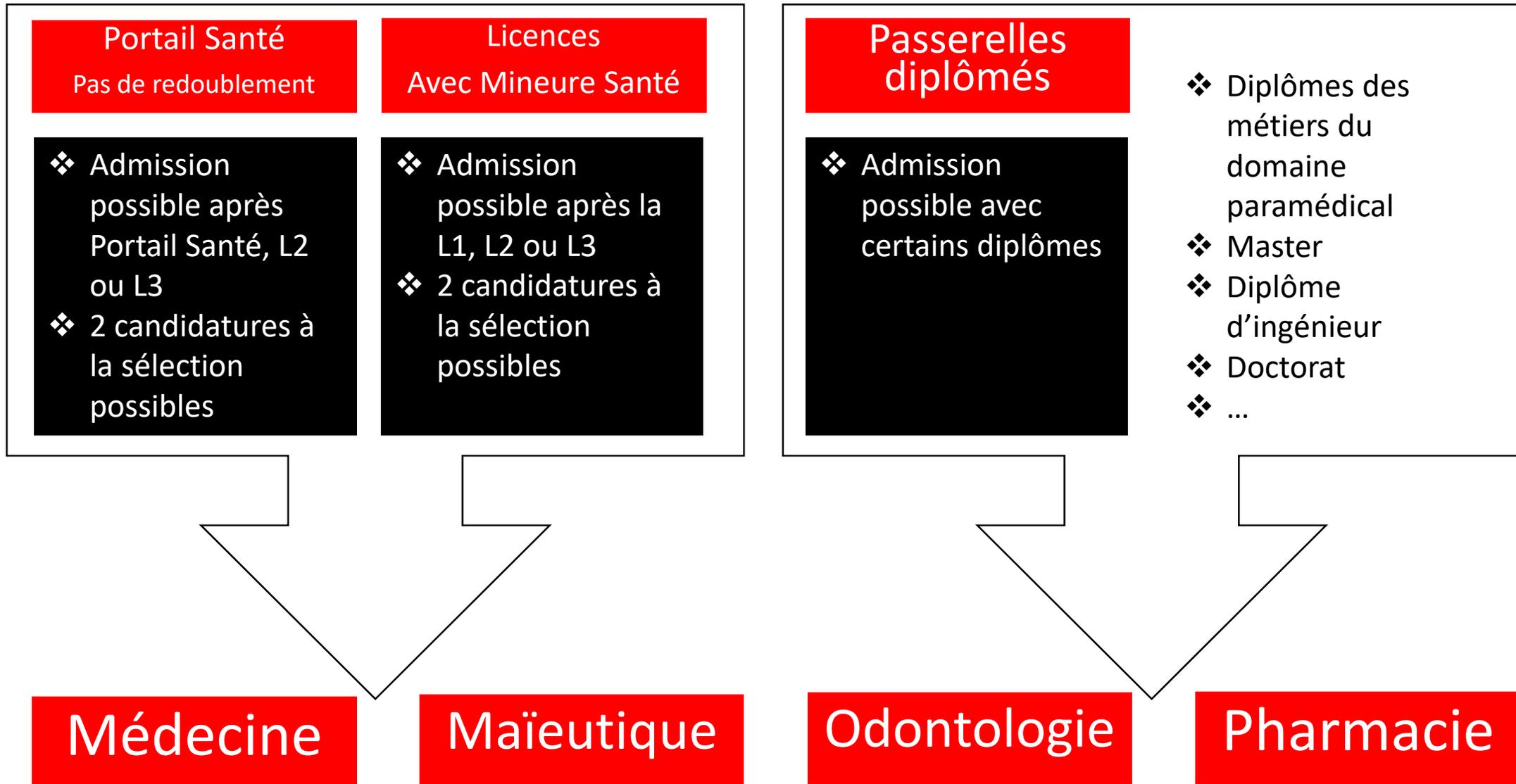
3^{ème} année LICENCE

- A, B, C...



Si moyenne < 10
Licence 1 ou autre
Redoublement possible

Les études de Santé en résumé



Résumé :

RÉFORME DE LA PACES

